

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / Berne, 30 août 2022

Collaboration des professions de la santé avec l'industrie L'ASSM a révisé ses directives

La collaboration des professions de la santé avec l'industrie est une pratique établie de longue date. Elle va, en principe, dans l'intérêt d'une bonne prise en charge médicale et contribue au progrès de la médecine. Elle peut toutefois aussi mener à des conflits d'intérêts. L'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) a actualisé ses directives sur ce thème et a élargi le cercle des destinataires aux autres professions de la santé.

Du point de vue de l'éthique, l'activité médicale doit toujours être axée sur le bien-être des patient.e.s et les intérêts de la société et non pas influencée par des intérêts personnels et des conflits d'intérêts. Or, les liens d'intérêt de certains acteurs du système de santé attirent régulièrement l'attention des médias, donnant lieu à des discussions publiques et à des interventions au sein du Parlement.

Les directives révisées tiennent compte des derniers développements dans le domaine. Elles abordent ainsi de nouveaux thèmes tels que les manifestations virtuelles, la vente d'espaces publicitaires, la location d'emplacements de stands, les formations aux produits et aux applications, les start-ups, les spin-offs et les contrats de licence.

Transparence et nouveaux modèles de financement indispensables

Selon l'ASSM, la transparence est essentielle pour préserver la crédibilité des professions de la santé et la confiance qui leur est accordée. C'est pourquoi les directives révisées mettent un accent particulier sur ce point. La transparence ne doit toutefois pas conduire à ce que certain.e.s professionnel.le.s de la santé se retrouvent cloué.e.s au pilori parce que des chiffres ont été sortis de leur contexte.

Contrairement à d'autres groupes professionnels, les médecins sont habitué.e.s à ce que l'industrie sponsorise leur formation continue. Ni les cantons ni les hôpitaux ne financent de manière structurée la formation continue des médecins qu'ils emploient – contrairement aux pratiques en vigueur dans le domaine des soins infirmiers et des autres professions de la santé. Le fait que le corps médical soit attaqué pour ses liens avec l'industrie est d'autant plus inquiétant en l'absence d'autres sources de financement possibles. Une solution durable ne peut donc être trouvée qu'avec un soutien politique.

Il est à noter que de telles directives n'ont pas pour but d'offrir des solutions applicables à tous les cas particuliers. Dans la pratique, elles doivent être observées par toutes les personnes impliquées en respectant leur esprit et en âme et conscience.

Téléchargement et contact



↓ Téléchargez la publication ici.

Pour plus d'informations, visitez notre page web:
assm.ch/collaboration-industrie

Valérie Clerc, Secrétaire générale | +41 31 306 92 70/71 | v.clerc@samw.ch